

Sociétés et espaces arborés dans le Midi méditerranéen

par Jean-Pierre LÉONARD

Notre ami Jean-Pierre Léonard, avait "commis", il y a quelques temps, dans la Revue du GREF, un article très intéressant sur l'économie forestière et les transformations de la société française depuis la Renaissance. Je lui avais demandé l'autorisation de le publier dans notre Revue, mais il a préféré rédiger un nouvel article, plus "méditerranéen" et je lui en suis très reconnaissant, car je me suis régalé ! Après une première lecture, j'ai cru bon de demander à mon ancien complice et spécialiste en la matière, Jean de Montgolfier, que beaucoup d'entre vous connaissent bien, son avis sur le sujet. Croyez-moi, je n'ai pas été déçu, non plus !... Je pense, d'ailleurs, que ces textes viennent à point nommé pour nous aider tous, à préparer notre prochain Foresterranée 2005... Mais si certains veulent réagir tout de suite, le "Courrier des Lecteurs" leur est largement ouvert. À vos claviers ! G.B.C.

Introduction

L'opposition entre la filière forêt-bois et le monde des hommes est aujourd'hui reçue comme une évidence ("Moins on intervient dans les forêts, mieux elles se portent" dit-on), bien que cela contredise l'expérience des générations de ruraux qui nous ont précédés. Cette divergence est pourtant remise en question par les progrès récents de la connaissance de l'humanité aux stades anciens de son développement. Ils font apparaître nos lointains ancêtres, non plus comme les représentants d'une espèce furtive pesant peu sur le devenir des écosystèmes, mais comme les maîtres de larges territoires, et ceci depuis bien des milliers d'années.

Il est légitime d'en déduire que les sociétés humaines, loin de se cantonner au rôle de perturbatrices d'espaces arborés immémoriaux, ont été des agents de premier plan qui ont modelé, dès l'origine, les formes que les forêts ont revêtues. Ce n'est d'ailleurs pas d'une humanité indifférenciée dont il s'agit. La formule de l'historienne Andrée CORVOL « *La forêt est le miroir de la société* » exprime la dépendance intrinsèque des physionomies forestières par rapport aux caractères spécifiques des groupes humains qui en usaient.

On a montré qu'à divers stades de développement des populations humaines, stades définis par leur capacité de production de biens et services (PIB par habitant) et le nombre d'hommes au kilomètre carré, les espaces arborés prennent des consistances faciles à reconnaître. Les étendues où dominent les arbres ont pu ainsi être réparties entre des *forêts de subsistance*, des *forêts industrielles*, des *futaies réglées* à bois d'œuvre et une dernière catégorie qui regroupe les *forêts sanctuaires* et les *forêts friches*. La durabilité d'un modèle forestier dépend du temps de séjour de la société maîtresse des lieux dans le stade de développement qui lui a donné naissance.

Un tel déterminisme des formes forestières a été appliqué à la forêt française dans son ensemble, avec la double visée de rendre compte des évolutions historiques et de donner un cadre à une problématique pour les décennies à venir.

Nous nous proposons de montrer ici que les espaces arborés du Midi méditerranéen français relèvent bien des mêmes processus. Ce projet ne va pas de soi. En effet, s'appuyer sur une classification anthropique pour décrire les potentialités de zones arborées dont les caractéristiques communes sont relatives à un climat bien défini *, peut paraître paradoxal. Et ceci d'autant plus que la France du Sud a été un lieu d'excellence pour l'élaboration de la phytosociologie. On pense avec reconnaissance aux efforts déployés par certains enseignants du lycée Thiers à Marseille, dans leurs cours et sur le terrain, pour initier des jeunes aux rudiments de cette science, dont l'enseignement de l'École forestière de Nancy a ensuite conforté les bases.

C'est sans minimiser les apports de ces naturalistes qu'il nous paraît possible de se rallier à de nouvelles perspectives. Il est maintenant banal de souligner combien ils étaient influencés par une certaine stabilité du monde rural, stabilité qui a perduré jusqu'au milieu du XX^e siècle. Certes les minutieuses descriptions des successions régressives ou progressives sont un apport incontournable à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes arborés, mais ce qui nous paraît sortir du domaine purement scientifique, et appartenir à l'appréciation individuelle, concerne la tentative consistant à couronner cet édifice au moyen de modèles idéaux, supposés originels, exempts de toute perturbation due à notre espèce. Une vision équilibrée de l'écologie intègre de mieux en mieux la présence humaine comme élément constituant des écosystèmes arborés.

Notre propre réflexion en vue de l'élaboration d'une classification des formes forestières à partir des impulsions sociétales s'est trouvée confortée par le cas particulier des espaces méditerranéens. En effet, la comparaison des espaces arborés des rives du nord et du sud de cette mer montre que, malgré des milieux comportant des analogies évidentes, ils ont cependant, actuellement, des problématiques complètement divergentes. Quand les forestiers des deux groupes de pays se rencontrent, les uns parlent d'incendies, les autres de l'invasion du bétail. La forêt marocaine ne brûle pratiquement pas,

alors que les incendies sont notre obsession. Mais il ne faut pas remonter si loin dans le temps pour entendre retentir les malédictions de nos prédécesseurs contre les chèvres dont nous nous prenons, aujourd'hui, à regretter la disparition. Ici aussi la forme et le devenir des forêts sont ceux qu'induisent les sociétés.

Ainsi, il nous paraît légitime de tenter l'analyse du domaine arboré de la zone méditerranéenne française au moyen de la quadripartition des formes forestières. On doit ajouter que dans l'Interrégion méditerranéenne à 15 départements, les formations relevant de la flore la plus spécifiquement méditerranéenne n'occupent guère que la moitié de l'espace arboré, à côté de forêts dites des plaines et collines ou de forêts de montagnes, où elle se mêle à la flore tempérée. L'unité du monde forestier méditerranéen n'en reste pas moins inscrit dans le vécu des populations.

1. Le déterminisme sociétal des espaces arborés méridionaux

Les spécificités des espaces arborés méditerranéens français, telles qu'elles apparaissent à certaines périodes de leur histoire par rapport aux autres provinces françaises, sont largement la conséquence d'un différentiel d'évolution des sociétés locales. On s'intéressera à deux périodes où cet écart s'est temporairement creusé et dans des sens contraires. La première s'étend de la Renaissance au milieu du XX^e siècle, la deuxième se prolonge sous nos yeux.

La forêt méditerranéenne modelée pour la subsistance

Bien que certaines réussites, comme celle du textile languedocien, aient pu créer des zones de prospérité, les pays méditerranéens de la rive nord occidentale ont perdu, à partir de la Renaissance, leur ancienne primauté économique au profit de l'Europe tempérée. Cette médiocrité du développement économique explique qu'ils aient longtemps constitué un conservatoire de formes forestières anciennes relevant d'une forêt de subsistance qui avait ailleurs beaucoup perdu de son importance.

* Les géographes considèrent que le "climat méditerranéen qui est caractérisé par un fort déficit hydrique estival", est "unique au monde". Les forêts qui s'y développent doivent donc se contenter d'une croissance réduite : le bois (d'été) ne pousse pas sans eau ! (NDLR)

Le mode de fonctionnement originel de ces espaces survit dans les zones boisées du sud et de l'est de la Méditerranée. En France, nous ne les connaissons plus que sous un aspect évolué qui rend leur fonctionnement ancien difficile à deviner. Il est loin le temps où les malheurs de la dernière guerre avaient fait renaître sous les yeux des témoins de cette époque des pratiques déjà presque oubliées (chauffage domestique, gazogène, etc...).

Avant de passer en revue quelques-unes de ces formes il faut rappeler que, sous l'Ancien Régime, la forêt et des bois étaient relativement rares dans la zone littorale et que leur extension dans les collines et les montagnes était loin d'atteindre le niveau actuel. Les hêtres de la Sainte Baume, comme ensuite les plantations de l'Aigoual, prenaient leur relief de leur isolement au sein d'espaces dénudés.

Les formations ligneuses basses : garrigues et maquis

L'emploi du feu, qui avait assis le pouvoir des hommes sur la nature, s'est maintenu dans la France du Sud jusqu'au milieu du XX^e siècle. Il était associé au pacage, dont il constituait la condition indispensable, en rendant « pacagère » une végétation rapidement desséchée et peu appétente.

Les forestiers de l'Europe centrale voient dans ces pratiques un gaspillage résultant de l'incompétence des agriculteurs locaux. En fait, nos prédécesseurs faisaient les choix qu'imposaient les moyens et les besoins du moment. Chèvres et moutons permettaient la vie des hommes par le lait, la laine, un peu de viande et la fumure de jardins.

Il y a deux cents ans, les activités pastorales étaient d'une grande importance dans toutes les parties du territoire méridional. A distance des zones massivement employées à cet usage comme les steppes des causses, les villages des premiers reliefs languedociens comportaient communément deux têtes de petit bétail par hectare de territoire villa-geois, deux ou trois fois plus que d'hommes.

Dans le Var, les vastes étendues rocheuses des bois du Cap Sicié étaient le domaine des chèvres. Des documents présentés par la Commune de Six-Fours rappelaient, il y a quelques années, que le Directoire avait requis la peine capitale pour les personnes qui introduiraient cet animal en forêt. En raison de quoi les représentants de la



Commune rédigèrent une supplique faisant ressortir que la population de ce bourg ne vivait que de cet élevage pratiqué sur les communaux. Comment survivre sans les 5.000 chèvres qui y cherchaient leur subsistance ?

Les membres de l'Association Forêt Méditerranéenne ont pu constater, il y a dix ans, que l'élevage des bovins était pratiqué en Corse sur des feux d'essartage du maquis. Dans la région de Corte, la carte des incendies était, en 1990, étroitement ajustée à la carte des subventions par tête de bovin accordées par la Communauté européenne.

Le maquis ou la garrigue, installés par les pâtres, sont des formes arborées typiques de la forêt de subsistance.

L'arbre à pain

Le reste de l'espace arboré était lui aussi consacré à la nourriture, encore que la consommation directe des glands, que les chênes zeen, vert et liège (variété "Balotta) permettent en Afrique du Nord, ne semble pas avoir été abondamment pratiquée pour les variétés que nous connaissons chez nous. Cette relative carence est curieuse puisque les amérindiens du Yosémité, en Californie, qui ne connaissaient ni roue ni métal, avaient cependant imaginé une méthode pour dissoudre les principes toxiques des fruits de leurs chênes. Mais ici, nous disposions, avec le châtaignier, d'une source de vie qui nous détournait de chercher plus loin.

La multiplication de cet arbre, massivement utilisé pour la nourriture des hommes depuis la fin du Moyen-Age, a permis à la densité des populations d'atteindre des niveaux exceptionnellement élevés, que ce

Photo 1 :
Les activités pastorales ont toujours été présentes sur le territoire méridional Mont Ventoux
Photo D.A.



Photo 2 :
La châtaignier,
a été massivement utilisé
pour la nourriture
des hommes depuis
la fin du Moyen-Age
Photo D.A.

soit dans les Cévennes ou dans la Castagniccia. En effet la « châtaigne blanche » procurait au moins deux fois plus de calories par hectare que la culture du seigle. Les villages bien fournis en châtaigniers étaient parmi ceux qui, sous l'Ancien Régime, avaient réussi à dépasser la fameuse limite des 40 habitants par kilomètre carré qui réglait, par la mortalité des plus faibles, les poussées démographiques et ceci jusqu'à la révolution industrielle.

Les forêts claires feuillues parcourues par les troupeaux

Des formations analogues à la "dehesa" castillane ou aux "garouilles" des Causses du Quercy, associaient des peuplements lâches de feuillus décidus, élagués en longs têtards, et une strate basse servant de fourrage. La forêt alimentait doublement le bétail, par son sous-bois et par ses branches. L'importance du pacage en forêt est illustrée par les "bandites" du Comté de Nice, où se superposaient deux droits de propriété, l'un concernant les arbres et l'autre le pacage des moutons.

Ces usages pastoraux laissaient subsister, comme fonction secondaire, la récolte de bois pour les besoins des foyers domestiques et de proto-industries telles que les verreries et les forges. L'écorce des yeuses permettait le traitement des cuirs, activité dont l'importance ancienne a été rappelée à l'occasion des inondations de la ville basse de Sommières. Les suberaies des Maures, que l'on visitait il y a cinquante ans, se présentaient comme des parcours sur lesquels étaient disséminés des pieds isolés de vieux chênes-lièges.

La particularité des provinces méditerranéennes est la longue persistance de l'association des espaces arborés aux besoins de la ferme. Le *saltus* s'y était étendu au détriment de la *silva* pour conforter les productions de *l'ager*. Cette contribution de la forêt à la nourriture des hommes et de leurs troupeaux avait été d'un usage commun dans la France du Moyen Age. La forêt médiévale a été décrite comme « un immense pacage », mais dans beaucoup de provinces, dès la Renaissance, cette association s'est dissoute par la spécialisation des terroirs. Dans les provinces méditerranéennes, elle a persisté tardivement rendant les « vraies forêts » rares. En témoigne la carte d'occupation des sols établie en 1911 par Vidal de la Blache qui ne fait figurer, dans le Midi français, que deux ensembles boisés, les Maures et l'Estérel.

Nous allons voir que cette longue survivance de la forêt de subsistance, et des formes de dégradation issues de l'arrêt des activités qui lui avaient donné sa consistance est un héritage difficile à gérer. Même là où le climat et les pratiques humaines le permettraient, on ne dispose pas par hasard de peuplements adaptés à la production de bois d'œuvre ou d'industrie.

La précoce mutation vers la forêt friche dans le Midi

La zone géographique qui nous occupe s'est distinguée une deuxième fois du reste de l'espace national par l'adoption accélérée du modèle de la *forêt-friche*, pouvant, grâce à une gestion appropriée, devenir une *forêt-sanctuaire*. Le jeu des facteurs sociétaux dans cette mutation explique en partie, les évolutions du manteau forestier des dernières décennies du XX^e siècle.

Des espaces arborés peu sollicités pour leur bois au XIX^e siècle

Les taillis réglés et les futaies ont en France, marqué deux étapes successives de la primauté de la fonction de production du matériau bois par rapport aux usages pastoraux. Ces régimes de gestion ne se sont imposés que tardivement et très partiellement dans le Midi méditerranéen, où les besoins en bois, bien que multiples, ne correspondaient qu'à un volume restreint d'exploitation, compte tenu de la faible production.



La demande de bois de chauffage domestique a toujours été limitée dans ces régions où nos aïeux supportaient avec patience les basses températures du cœur de l'hiver dans des maisons mal closes. Les cheminées ouvertes permettaient tout au plus des flambées de ramures, d'écorces ou de sarments. Pour la cuisine, les petits rondins de chênes verts étaient très appréciés, alors que le charbon de bois était plutôt utilisé en Corse comme en Italie. Les « bateaux noirs » qui cinglaient du Cap Corse vers les ports de la péninsule proche, transportaient des sacs de charbon utilisés dans les petits fourneaux mobiles en terre installés sur les terrasses du pays voisin. Pour la boulange, les branches de pin d'Alep ont à nouveau permis la cuisson du pain gluant de la dernière guerre. Elles s'amoncelaient dès le petit matin sur les trottoirs de Marseille, au centre même de la ville.

L'utilisation du bois pour les activités de l'industrie naissante n'a jamais pu concerner (et pour cause !) des volumes comparables à ceux mis en œuvre ailleurs. En témoigne la méthode de préparation du fer dite « à la catalane » dont le principal avantage était d'économiser un combustible rare.

Si l'on considère maintenant la demande de bois d'œuvre, il est banal de rappeler que la tradition romaine fait aux maçons la part belle dans la construction et qu'il faut monter jusqu'aux villages perchés du Queyras pour trouver des chalets en bois. La France méditerranéenne, très ouverte sur la mer, a depuis longtemps reçu l'essentiel de son bois d'œuvre par ses ports. Cependant, dès le début du XIX^e siècle, la futaie réglée, modèle symbolique de la « vraie forêt », faisait rêver

certain novateurs. En témoignent des projets aussi hardis que celui d'installer des futaies sur les hautes falaises du mont Faron.

C'est pour les besoins de la lutte contre l'érosion et contre les inondations que furent créées des futaies dans les montagnes méridionales, avec l'appui du R.T.M qui a permis de réaliser des plantations où le pin noir tenait une large place. On constate leur réussite en parcourant les Alpes du Sud. Mais des objectifs économiques entrèrent aussi en jeu, par exemple quand on tenta en Provence cristalline d'étendre, comme dans les Landes, une futaie gemmière de pin maritime, sur le modèle de celle qui existait déjà sur pin d'Alep.

Il n'en reste pas moins que les régions méditerranéennes se classent parmi les plus modestes producteurs de bois du pays. Cette incapacité des régions du Sud-Est à concourir à l'approvisionnement des marchés des grands produits ligneux paraît le fait du milieu, mais aussi des circonstances sociales. Le succès mondial d'un arbre méditerranéen comme le *Pinus radiata*, arbre qui a fait du Chili et de la Nouvelle-Zélande deux exportateurs très actifs de sciages, a fait imaginer que la forêt cultivée pourrait avoir de bons atouts dans bien des cantons du Midi méditerranéen et qu'il pourrait en être de même avec d'autres essences issues de pays du soleil, comme les eucalyptus. Les tentatives effectuées dans ce sens n'ont eu jusqu'à présent que de rares résultats positifs, faute de matériel végétal adapté à la fois aux sécheresses estivales et aux froids hivernaux. La génétique n'a probablement pas dit son dernier mot en ce domaine.

Photos 3 et 4 :

C'est pour les besoins de la lutte contre l'érosion et contre les inondations, que furent créées des futaies dans les montagnes méridionales, avec l'appui du R.T.M.

A gauche, Barrême (Alpes du Sud) en 1892. Archives ONF / RTM

A droite, le même endroit en 1979. Photo J.B.

En fait, le contexte social actuel pèse dans un sens tout différent sur les espaces forestiers.

La productivité du travail et du sol redistribue les paysages

Les niveaux de productivité du travail atteints dans une zone à un moment de son histoire décident du devenir des activités productrices de biens et services marchands. Sont en cause aussi bien les produits industriels que ceux issus de la terre. Les affectations de surfaces à telle ou telle production dépendent des prix de revient, eux-mêmes étroitement liés à la productivité des actifs à l'œuvre. Le niveau de mécanisation des processus de production fixe pour l'essentiel la productivité des ateliers de production. La taille des unités de production et leur aménagement permettent d'obtenir des machines les meilleurs rendements. C'est ainsi que le paysage agricole français a été transformé par les remembrements, mais ces regroupements ont été moins fréquents dans le Midi, excepté là où la croissance de la productivité des sols, grâce à l'irrigation apportée par les grands aménagements hydrauliques, a conduit à la contraction des surfaces agricoles du fait du manque d'élasticité des principaux marchés.

Les activités agricoles et forestières se sont donc, très inégalement adaptées à la contrainte de produire plus avec moins d'intervenants. C'est ce que l'on constate en parcourant le patchwork des régions agricoles de la France du Sud-Est. Comme la forêt est un type de paysage apparaissant par défaut sur les zones les moins convoitées par l'agriculture ou par l'urbanisation, il est utile de donner quelques exemples d'évolution de l'utilisation de l'espace rural.

Dans les plaines côtières et les vallées intérieures, les terroirs agricoles sont voués à la culture intensive pratiquée dans de grands domaines bien équipés. Depuis la crise du phylloxera, la vigne s'est substituée aux céréales. Elle est accompagnée par le maraîchage et les cultures herbagères. Les arbres entourent les maisons ou forment des alignements brise-vent.

Les petites cuvettes du Languedoc côtier disposaient, depuis l'Ancien Régime, d'une dense population de petits agriculteurs dont le statut s'est amélioré, à partir de 1870, quand la délocalisation de la viticulture leur a permis de renoncer à l'autarcie alimentaire et de consacrer l'essentiel de leur temps à la

vigne et aux cultures fourragères nécessaires à leurs chevaux. Le parcellaire de ces petits domaines était particulièrement éclaté. Au milieu du XX^e siècle, une propriété viticole typique, regroupant une trentaine de parcelles, comprenait 5 hectares de vigne, 1 d'oliviers, 2 de cultures fourragères et 3 hectares de garrigue. Elle employait deux salariés permanents et des saisonniers. Une aussi faible productivité du travail dans la préparation de vins de grande consommation a fait disparaître la plus part de ces micro-exploitations et laissé la dynamique naturelle de la végétation provoquer leur envasement par les ligneux.

Les garrigues ont été, jusqu'aux trente glorieuses, le domaine des pâtres et des chasseurs. Les feux qui y couraient ne provoquaient aucune émotion particulière dans les villages, sauf si une saute de vent les rapprochait des plantations d'oliviers. La disparition des troupeaux a complètement modifié ces paysages et installé partout des futaies basses. Les guides publiés il y a vingt ans promettent aux randonneurs des perspectives, et des repères qu'ils sont maintenant bien incapables de découvrir derrière les feuillages.

Dans les zones montagneuses, les pratiques traditionnelles donnaient au Queyras les céréales les plus hautes de France, mais moyennant un travail épuisant et avec des rendements à l'hectare d'une extrême modicité. Les témoins ne peuvent cependant éviter quelque nostalgie en pensant à ces paysages ennoblis par le travail des hommes. Au sortir de la guerre, les hautes vallées piémontaises, toutes proches, témoignaient d'un niveau de vie encore plus spartiate. Mais on ne peut oublier le spectacle des taches lumineuses formées par les jeunes cultures qui s'accrochaient encore plus haut dans la masse plus sombre des mélézins.

Ces situations extrêmes soulignent l'influence des progrès techniques sur l'étendue des terroirs agricoles. Au fur et à mesure de ce développement, les activités qui ne peuvent pas améliorer leurs performances s'éteignent. C'est pourquoi l'agriculture élimine de ses emprises les terroirs difficiles et laisse la forêt s'y installer dans la mesure où ils ne sont pas urbanisés.

La contrainte de productivité menace l'exploitation des bois

C'est par défaut de productivité du travail que l'exploitation des forêts se heurte main-

tenant à des problèmes aigus. Cette déficience est d'abord à mettre en relation avec l'orographie. La forêt des régions méditerranéennes est caractérisée par un relief tourmenté. Les terrains boisés d'une déclivité supérieure à 30% s'étendent sur plus de la moitié des forêts des régions méditerranéennes, alors qu'ils ne représentent que le quart des espaces boisés de la France entière.

La faible charge de bois à l'hectare, de l'ordre du tiers de celle calculée pour la France entière, pèse également sur le rendement du travail, et le fractionnement de la propriété forestière privée plus encore. Ce dernier caractère n'est, dans l'ensemble, que peu décalé par rapport à celui de bien d'autres régions françaises, mais une faible concentration foncière pénalise particulièrement les boisements à forte pente et à faible matériel ligneux. Pour retrouver les conditions moyennes d'exploitation qui sont celles de l'ensemble des forêts privées françaises, il faudrait que les lots individuels soient plusieurs fois plus étendus que ce que l'on observe actuellement.

L'abandon de l'exploitation de la majorité des espaces arborés de l'Interrégion méditerranéenne peut être également reliée à l'intense et ancien exode rural des pays de l'intérieur vers les villes et villages du bas pays. La filière bois manque d'hommes et la forêt paysanne est passée aux mains de retraités. Les jeunes entrepreneurs agricoles qui ont repris en mains les meilleures fractions de l'espace cultivé sont beaucoup trop occupés par leurs labours ou leurs troupeaux pour s'intéresser à l'exploitation des bois.

Dés les dernières décennies du XX^e siècle, les régions méditerranéennes françaises ont atteint des niveaux de développement comparables à ceux du reste de la France, avec de fortes disparités entre les zones littorales et l'intérieur. La présence longtemps perpétuée des espaces arborés voués à la subsistance constituait un héritage difficilement adaptable aux besoins de la forêt productive de bois.

Les régions méditerranéennes se sont couvertes d'un manteau sans cesse accru de forêts particulières souvent de grande valeur environnementale, mais de qualité ligneuse inégale. La dispersion cadastrale issue des réflexes de la paysannerie à la française et très favorable à la biodiversité constitue, cependant, un obstacle de taille à sa gestion.

2. Les chances et les dangers de la forêt friche du midi

La quatrième catégorie des espaces forestiers, celle placée sous le double titre de la *forêt sanctuaire* ou de la *forêt friche*, est actuellement la plus répandue et la mieux associée à l'image que l'on se fait de la forêt de l'Interrégion méditerranéenne.

Ces formations de taille moyenne ou élevée présentent pour leurs propriétaires, et pour la collectivité, des avantages et des inconvénients qu'il nous faut maintenant passer en revue. On évitera la pétition de principe qui ferait croire qu'une évolution spontanée leur assure un caractère naturel obligatoirement favorable, et pour le milieu, et pour les hommes. Ces nouveaux paysages constituent dans bien des cas un atout de grande valeur, mais il nous faudra bien accepter d'y déceler aussi de lourdes menaces.

Les fonctions des espaces arborés méditerranéens

Les espaces qui ont perdu leur fonction nourricière et qui voient s'amenuiser ou disparaître leur production ligneuse, après celle de la résine ou du liège, ont maintenant comme utilités principales les paysages, l'accueil, la protection de la nature et la prévention des risques naturels, etc...

La forêt régulatrice des crues et conservatoire de la biodiversité

La lutte contre les inondations qui « menaçaient la plaine » fut, dès la seconde partie du XIX^e siècle, l'objectif des grands forestiers

Photo 5 :

Après une inondation à Angles, ravin du petit Riou, mai 1889
Archives ONF / RTM





Photos 6 et 7 :
Les espaces voient
s'amenuiser
ou disparaître
des productions comme
celle du liège
ou de la résine, au profit
d'utilités principales
comme les paysages,
l'accueil, la protection de
la nature, la prévention
des risques naturels...

A gauche :
liège dans le Var
Photo D.A.

A droite : récolte
de la résine en Grèce
Photo J.B.

qui ont réimplanté l'arbre sur les montagnes pelées des arrières pays méditerranéens. Les résultats obtenus par ces patients travaux n'ont pas été tout à fait à la mesure des espoirs de ces fondateurs de la sylviculture méditerranéenne. Leurs plantations, ont certes efficacement contenu l'érosion des sols (ce qui était leur rôle principal), mais elles n'ont pas pu ralentir plus de quelques heures (ce qui est déjà précieux) les crues les plus violentes des petits fleuves côtiers car, quand le sol est saturé, tout ruisselle !

La préservation de la biodiversité et la protection de la nature constituent des impératifs nationaux du moment. Le rôle que pourraient jouer les immenses étendues arborées qui, depuis trente ans, ne sont l'objet que d'une gestion minimale, fait l'objet d'appréciations diverses.

Certes, les efforts que multiplient les collectivités publiques et les associations de protection de la nature pour éviter le bétonnage des côtes, l'urbanisation anarchique, ou pour préserver la riche palette des formes forestières de nos régions reçoivent un appui unanime.

S'agissant de ce dernier point, encore faudrait-il savoir quel est le type de nature que l'on veut protéger ou voir renaître. L'anthropisation de la zone méditerranéenne est très ancienne et profonde. En témoignent la qualité des représentations rupestres remontant à plusieurs dizaines de millénaires. De tels artistes, maîtres du feu, étaient de puissants acteurs façonnant leur écosystème dès avant la révolution néolithique. Il n'est pas possible de se représenter la consistance et le fonctionnement d'écosystèmes ligneux de cette

partie du monde qui auraient été privés de la tutelle humaine.

La richesse des écosystèmes méditerranéens provient de l'interférence des facteurs naturels et humains. Il est certes très intéressant de voir évoluer des formations ligneuses protégées de toute pression sociale, mais on ne doit pas ignorer que les paysages que l'on fait naître de la sorte seront complètement neufs. Sans compter que le niveau « tolérable » de grands herbivores ne peut être apprécié de façon objective, ce qui laisse finalement aux gestionnaires le choix du type de « naturel » qu'ils ont envie de voir apparaître.

Par ailleurs, on ne peut prétendre maintenir sous une bulle protectrice des étendues notables. Les plus gros budgets ne les garantiront jamais complètement contre les agressions humaines et contre le feu. Il est essentiel de constater que les pollutions anthropiques les plus dommageables sont parfois les plus discrètes. Les pires ennemis des arbres sont les germes de parasites que les transports aériens diffusent à foison à travers le monde. Pensons aux catastrophes écologiques qui ont bouleversé les paysages traditionnels : l'encre et le chancre du châtaignier, la cochenille du pin maritime, le chancre du cyprès et celui du platane, la maladie de l'orme, etc.... Mais n'est-il pas plus facile de mobiliser l'opinion contre les pluies acides que contre le tourisme au long cours ? L'anthropochorie pourra-t-elle être un jour éradiquée ? Les attaques parasitaires qui détruisent la strate supérieure de parcs nationaux américains, comme celui de la Shenandoah, près de Washington, sont

l'image de ce que pourrait advenir à nos réserves intégrales, comme à toutes nos forêts en l'absence de soins culturels.

La conservation des paysages humanisés comme la châtaigneraie à fruit, la suberaie ou le mélézin pâturé, qui formaient avec l'agriculture sur terrasses les plus beaux joyaux des espaces méridionaux, est une préoccupation qui prend heureusement de plus en plus d'importance. Mais pour maintenir en vie de pareils sites il faudra installer des néo-ruraux chargés de reproduire les gestes des paysans d'autrefois. Les faucheurs d'alpages suisses ou les micro-agriculteurs des fjords de la Norvège septentrionale ressemblent déjà à des figurants d'un musée naturel anthropisé.

A l'échelle de la gestion de l'espace méditerranéen, les travaux de lutte contre l'érosion et pour la contention des crues, tout comme les réserves de nature ou de conservation des paysages arborés traditionnels ne concernent, malgré leur importance, qu'un pourcentage modéré des surfaces. Le rôle principal des boisements est ailleurs.

La fonction d'accueil des espaces arborés méditerranéens

Sur l'essentiel des surfaces arborées, la fonction qui prime est celle de paysage et l'accueil du public, nouveaux résidents ou touristes.

Depuis deux décennies, les forestiers scandinaves ont proposé une répartition des fonctions des forêts européennes dans laquelle ils se réservaient la production ligneuse et nous concédaient la fonction d'accueil. Cette vision globale s'applique particulièrement aux régions méridionales de notre pays. Elle est largement inspirée par notre ancienne dépendance vis-à-vis des bois du nord, mais aussi par le prestige des milieux méditerranéens comme espaces de loisir. Bien des habitants de nos grandes agglomérations partagent les conceptions de nos confrères scandinaves, en se fondant sur le fait que la France est, actuellement, le premier pays touristique du monde et la région méditerranéenne la première de France. Cette primauté subsistera tant que nous maintiendrons la beauté de nos paysages traditionnels

On a pu ainsi remarquer que le rapport BIANCO faisait la part belle aux demandes des promeneurs et randonneurs en étendant la problématique francilienne à tout le terri-

toire français. Mais dans la partie méditerranéenne de notre pays, qui est souvent une sorte d'annexe saisonnière de la capitale, le rôle des espaces arborés n'est-il pas aussi très largement inféodé à la fonction d'accueil ? Il est temps d'en détailler les modalités.

La fréquentation directe de la forêt : promeneurs et randonneurs

Il paraît banal de rappeler que l'arbre, élément végétal par excellence, constitue, ici aussi, une des composantes essentielles des paysages. Pour autant, les espaces arborés de la zone qui nous intéresse sont-ils tellement recherchés en eux-mêmes ? Le thème de la fréquentation intensive des forêts par les randonneurs et les promeneurs ne correspond peut-être pas à la réalité vécue en France et particulièrement dans les zones méditerranéennes.

Il est significatif que la Géographie universitaire, quand elle propose au concours comme thème de l'épreuve du CAPES de 2003 « Les espaces touristiques en France », n'ait repris à aucun moment, dans le corrigé modèle, le thème du tourisme en forêt. Et pourtant ces commentaires d'épreuve insistaient de façon éclairante sur la fusion à laquelle on assiste aujourd'hui entre les loisirs et le tourisme en raison de la multiplication des petits séjours. C'est, sans doute, que la forêt ne s'insère que marginalement dans les grands phénomènes migratoires qui concernent, au premier chef, les littoraux, la montagne et des espaces ruraux indifférenciés.

Il nous semble que le public, et particulièrement le public jeune, n'apprécie l'effort que dans des situations d'exception où la compétition et la performance entrent en jeu. Le raid, la « grimpe » dans les cimes, la course avec brassards à pied ou en V.V.T. sur des sentiers balisés attirent de larges groupes. On pense aussi à certains itinéraires de prestige comme le sentier faisant le tour du Mont Blanc. Les foules, elles, s'agglutinent encore mieux autour d'équipements comme les pataugeoires installées par l'Office national des forêts (O.N.F.) dans certaines forêts urbaines.

En revanche, dans la grande majorité des massifs, et même sur les fameux G.R., on ne rencontre encore que bien peu de monde à plus de 500 mètres des maisons. En fait, la plupart des forêts ne reçoivent guère que la

visite saisonnière des chasseurs. Les espaces arborés méditerranéens, dont la végétation épineuse rebute les non-initiés, ne sont pas mieux lotis que ceux d'autres régions. Il est vrai que les peuplements d'altitude, par exemple ceux formés par le mélèze, le pin à crochet ou les sapins, provoquent une affluence de randonneurs et sont traversés par les alpinistes qui se pressent sur les grands itinéraires classiques d'escalade. Mais ces prés-bois sont surtout des lieux de passage vers des milieux plus ouverts.

La fréquentation des espaces arborés situés à moindre altitude est relativement faible. Elle est pourtant ancienne. La mode des grillades en plein air sur les pentes du Garlaban, du pic de Bertagne et autres « collines » encadrant la dépression marseillaise, attirait avant la dernière guerre, et jusque dans les années 1950, de nombreux groupes familiaux. Ils étaient peu conscients du danger que ces repas quasi-rituels faisaient peser sur la végétation. Les mouvements de jeunesse organisaient leurs camps dans les bois du Bas-Languedoc sans beaucoup plus de précaution. Il a été heureusement mis fin à de telles conduites très dangereuses et qui célébraient une certaine appropriation des « collines » par la population urbaine, au grand dam des propriétaires légaux de ces lieux.

Une évolution récente de l'utilisation touristique des espaces naturels constitue une menace pour la qualité de ces sites et pour la paisible jouissance des droits des propriétaires mais aussi des promeneurs. Il s'agit



Photo 8 :
Aujourd'hui, la forêt est le cadre d'activités sportives et de loisirs
Photo D.A.

des « sports » mécaniques qui attirent un nombre croissant de jeunes et moins jeunes. Nous avons constaté dernièrement, dans le Sommiérois, la transformation d'anciens chemins creux, profondément marqués par les bandages métalliques des charrettes d'autrefois, qui étaient devenus depuis une ou deux décennies des tracés de petite randonnée appréciés des amateurs de promenades. On a dû, devant l'invasion des motos de trial, les garnir tous les trente mètres d'une succession de barrages de pierres sèches. Cette menace n'était nullement imaginaire, comme en témoigne l'évolution de la tranchée de la canalisation du gaz allant de la Crau à Toulouse, dont l'emprise a été, par places, multipliée par quatre en devenant une piste de véhicules tous terrains.

Cette pollution mécanique, qui se généralise, détruit le charme des terroirs. Elle constitue une déclinaison du thème de "la forêt bien de nature", en reproduisant le raisonnement qui veut que ce qui est naturel est à tout le monde. *L'homo mechanicus* y dilate son ego au volant de son engin. Le thème si apprécié du *wilderness* s'exprime ici sans fard, puisque nous savons maintenant que toute nature ne devient sauvage qu'après l'éradication de la population ancienne qui y avait ses racines.

L'arbre et la forêt, éléments du cadre de vie des nouveaux méditerranéens

Si la promenade ou le parcours des espaces boisés ne concernent qu'une partie de la population locale ou des touristes et n'attirent même pas de façon spécifique les amateurs de randonnées, par contre les arbres et arbustes, forment un décor très apprécié des résidents.

L'écosystème de prédilection de nos contemporains est caractérisé tout d'abord par la durée de l'ensoleillement. Or, cette propriété du climat présente aussi des inconvénients dont les habitants autochtones ont toujours cherché à s'affranchir. Les pays méditerranéens littoraux, qui accueillent des populations nombreuses formées de touristes saisonniers et d'une masse croissante de résidents permanents, étendent leurs fortes densités humaines au delà des franges littorales, vers les déserts de l'arrière pays. Ces nouveaux méridionaux ont eu tôt fait de découvrir la nécessité de se protéger d'un rayonnement trop continu en retrouvant les vieilles recettes des populations locales.

L'habitat traditionnel concentré s'enfermait derrière de hauts murs aux ouvertures étroites autour de cours intérieures, parfois ornées d'un figuier. Les rues sinueuses des villages permettaient des trajets à l'ombre et à l'abri du vent. Cet habitat très minéral respirait seulement au pied des platanes de la place centrale. Les mas agricoles en plein champ, gros pâtés de bâtiments entourés d'un bouquet d'arbres, formaient, dans un paysage ouvert, la seule parcelle du terroir peuplée d'arbres de hautes tiges. De tous temps, le parc constituait le privilège des possédants.

L'habitat pavillonnaire et les résidences de vacances des néo-méridionaux s'entourent maintenant de frondaisons plus ou moins hautes selon leur ancienneté. Elles constituent le correctif indispensable aux spécificités du climat. Les résidences secondaires s'installent de préférence dans les bouquets de pins que l'abandon de l'agriculture laisse pousser partout, alors que les lotissements pavillonnaires génèrent en leur sein des espaces boisés, parfois arrosés à l'image de ceux qui ont transformé les sévères paluds de la Grande Motte en parc urbain.

Une urbanisation de ce type, insérée dans l'écrin formé par l'ombrage d'arbres spontanés ou replantés et irrigués, se retrouve dans de nombreux pays de climat analogue, qui vont de la Californie du Sud, et de la région de Canberra ou du Cap, aux Maures et à l'Estérel, comme au collier des villages languedociens le long de la Voie Domitienne. Déjà dans les années 1940, la vallée de l'Huveaune formait une sorte d'oasis de verdure, divisé par les hauts murs des propriétés des riches marseillais. Tout autour, les rocailles des collines brillaient au soleil.

Ainsi, la fonction principale de bien des espaces boisés méditerranéens est aujourd'hui de servir de cadre, rapproché ou lointain, à l'habitat. Les zones boisées attirent les constructions comme, à terme, les maisons font naître autour d'elles un écrin d'arbres dont la présence pose bien des problèmes.

Des espaces arborés menaçants et couteux

Les relations entre les hommes et les espaces arborés ne sont jamais faciles, particulièrement dans les régions dont le climat chaud comporte de longues périodes de sécheresse. Ceci est vrai dans la zone litto-

rale où, chaque été, le paradis amoureuxment édifié par un nouvel habitant pour sa famille peut se transformer en cas d'incendie, en champ de bataille. Mais quand l'on s'éloigne des zones urbanisées, la multiplication anarchique des arbres peut avoir aussi un effet négatif. Les forêts façonnées par la main de l'homme, comme les châtaigneraies à fruits, présentaient une valeur écologique et culturelle qui en faisaient l'un des hauts lieux des paysages méditerranéens. Les recrus qui ont envahi la Castagniccia ou les Cévennes et, sur les sols calcaires, les terrasses cultivées et les merveilleux bocages de pierre, font regretter les paysages plus ouverts et plus variés de l'avant-guerre. Les villages des premières collines languedociennes s'ornent maintenant d'une futaie basse dense, spectacle réconfortant pour ceux qui ont connu le poudrolement d'espaces torrides sous le soleil, même si parfois on cherche en vain les larges panoramas s'étendant des lignes de crête à la mer.

On retrouve ici associés, les deux visages de la forêt sans activité économique marchande de notre classification : la *forêt sanctuaire* qui fournit à l'homme la beauté de ses sites et la *forêt friche*, voisin incommode dans une France rurale façonnée par une population de petits cultivateurs partageux, acharnés à utiliser tous les recoins du territoire.

Les conséquences de la présence obsédante d'une végétation arborée hautement combustible sont bien connues de tous les habitants de l'interrégion méditerranéenne. Il n'y a pas lieu d'argumenter sur l'importance sociale et économique des incendies tant cette question est au cœur de la réflexion menée en commun par les autorités et les associations. Notons cependant qu'il est très difficile de faire un décompte, même approximatif, du coût de la prévention et de la lutte.

Au niveau de la lutte active, les interventions concernant les feux de végétation ne sont pas toujours décomptées à part. De même en ce qui concerne le déploiement de la gendarmerie. L'exercice d'école qui consisterait à évaluer les économies que l'éradication des zones arborées inflammables permettraient aux collectivités, comporte des rubriques accessibles. Ce serait le cas du coût global des moyens aériens en personnel, frais de maintenance et d'amortissement du matériel volant. Déjà ce dernier point, qui relève plus de la gestion d'entreprise que de la comptabilité publique, ne peut être



Photos 9 et 10 :
Les interfaces habitat-forêt sont à l'origine de la dangerosité des espaces forestiers et de coûts de prévention et de lutte énormes pour la société
Photos D.A.



qu'estimé. Le coût des moyens de lutte terrestre, qui dépendent de plusieurs Ministères, ne pourrait être évalué que si des ventilations des interventions par nature de sinistre étaient enregistrées au fur et à mesure, ce qui ne semble pas être le cas. Et même si une analyse attentive le permettait, il faudrait pouvoir valoriser cette masse d'interventions, or le coût ponctuel complet de la mise en œuvre d'une équipe composée d'agents permanents et de volontaires n'est pas aisé à réaliser. En matière de prévention, le Ministère de l'Agriculture a publié des agrégats de dépenses qui ne prennent pas en compte de façon précise certains frais exposés, par exemple les émoluments des fonctionnaires et les frais généraux de gestion.

A défaut de disposer d'une synthèse récente englobant la totalité des dépenses supportées par les structures publiques engagées dans la prévention et dans la lutte contre les feux en zone arborée méditerranéenne, on rappellera l'estimation proposée en 1993, dans ces colonnes, d'un budget annuel de 1,4 milliards de francs de l'époque. Il est clair que la lutte contre l'incendie a un poids économique qui excède tous les efforts faits par les collectivités publiques en faveur de la forêt française tout entière. La plus grande administration forestière dans notre pays est celle qui se consacre à la lutte

contre les nuisances résultant de la combustibilité des forêts. La simple taille des installations de commandement relègue celle des services en charge de la forêt vivante à un rang subalterne.

Il faut à ce sujet répéter que la lutte contre les incendies de forêts, que l'on désigne, par conformisme avec l'esprit du temps, par le terme de défense des forêts, est avant tout dirigée contre la menace que constituent les interfaces urbanisme-forêts, du fait de l'inflammabilité de celles-ci et de l'incurie des hommes. Le vaste dispositif mis en œuvre n'aurait jamais vu le jour si seuls étaient en cause la protection de la biodiversité, des paysages, des sols, et même, de l'économie du bois... Dans les zones où l'habitat et les espaces arborés sont inextricablement mélangés, ceux-ci sont une menace permanente pour les installations humaines... et réciproquement. Aussi certains leur déniaient-ils le statut de "forêts" !

La fonction principale des espaces arborés méditerranéens français est l'accueil. Dans ce cadre, le rôle d'écrin pour les constructions, et d'arrière-plan paysager, sont ceux auxquels on accorde le plus d'importance. Ces fonctions ne comportant, aujourd'hui, aucune rétribution pour les propriétaires forestiers, la forêt particulière (privée) est de plus en plus en déshérence.

Le danger d'une présence forestière incontrôlée résulte de sa capacité à relayer le feu jusqu'aux habitats humains. Il génère un considérable réseau de moyens de lutte sans que la sécurité des hommes soit pour autant complètement assurée.

3. La forêt méditerranéenne : laboratoire du futur de la forêt française

La mutation précoce qui a transformé une importante fraction de la forêt méditerranéenne française en espaces non-gérés pose de façon nouvelle le problème des relations des sociétés et des forêts. La quadripartition des espaces forestiers est ici à la limite de ses capacités prédictives.

C'est donc avec beaucoup de prudence que l'on va tenter de proposer quelques vues sur l'orientation de la forêt méditerranéenne française, et ceci d'autant plus que la bibliothèque de publications abordant cette question sous différents angles témoigne de la qualité des équipes au travail. Même en nous limitant à des perspectives fondées sur

des évolutions tendanciennes limitées aux trente ans à venir, ces réflexions risquent de paraître soit utopiques soit de constituer des redites maladroites de projets dont les hommes d'expérience ont déjà fait le tour.

En effet, cette chaîne de formes forestières successives permet de faire un rapprochement entre le niveau de développement qu'une société pourrait atteindre à un terme donné et l'état des forêts des pays qui actuellement disposent déjà de ce niveau de richesse et de densité humaine. Or les sociétés dont l'évolution a permis l'apparition des *forêts friches* sont encore peu nombreuses et les formes forestières correspondantes n'ont pas assez d'ancienneté pour qu'on puisse imaginer leur devenir. Rien n'est moins durable que des forêts ayant perdu leurs fonctions de production marchande.

Au sortir de cet exercice périlleux, c'est avec plus d'assurance que l'on pourra utiliser la même problématique pour esquisser, à partir du présent des espaces arborés du Sud français, quelques itinéraires possibles pour l'ensemble des forêts nationales.

Pour un avenir plus harmonieux de la forêt méridionale

La forêt publique, qui s'étend sur un quart des espaces boisés de l'interrégion méditerranéenne, dispose d'une structure territoriale et de moyens qui permettent de penser que son avenir est entre de bonnes mains, moyennant la participation financière de l'État, demandée aux contribuables. Mais, jusqu'à quand ?

Ce sont les espaces arborés des particuliers qui retiendront notre attention. Leur extension se poursuivra sur les surfaces agricoles non utilisées comme autour des fermes reconverties en résidences secondaires et par élévation des anciennes formations ligneuses basses, ce qui accentuera encore l'importance des forêts dans les paysages. La multiplicité des situations locales nous conduit à nous en tenir à quelques points forts de cette problématique.

Les objectifs d'une politique forestière en forêt privée

Nous avons vu que le problème majeur que pose à la société ces vastes étendues peu contrôlées est celui du feu. C'est pourquoi l'objectif essentiel d'une politique forestière dans l'interrégion continuera à viser la

contention de cette menace et la maîtrise des dépenses qui en résultent. Il semble que les évolutions tendanciennes concernant ce risque soient dans l'ensemble peu favorables. Les étendues et les volumes combustibles ne cessent de s'accroître, et bien souvent, ce qui a été préservé aujourd'hui risque d'augmenter demain la puissance du feu.

On n'oublie pas cependant que la phytosociologie fait espérer, pour les forêts de l'intérieur de la région, l'apparition de peuplements fermés de chênes pubescents peu sensibles aux incendies au terme d'une longue évolution permise par l'arrêt des activités économiques. Comme cette essence a connu en Provence une extension spectaculaire au cours du XX^e siècle, il s'agirait d'une perspective très positive. Cette vision de l'avenir est sous-tendue par la conviction qu'il suffit de retirer les mains de l'homme du jeu des interférences naturelles pour que les écosystèmes retrouvent leur durabilité.

Notre opinion est qu'il est bien difficile de prévoir la proportion des forêts de chêne blanc qui pourrait atteindre un jour cette faible inflammabilité. Actuellement le passage occasionnel de feux dans les sous-bois des peuplements clairs maintient une strate herbacée combustible et freine la fermeture du couvert. On peut même se demander si les forêts fermées de chênes caducifoliés de la Provence intérieure, qui servent de modèle, ne doivent pas leur durabilité d'abord au caractère désertique de zones où on les observe. Si les hommes devaient se retrouver de nouveau en plus grand nombre en ces lieux, et cette fois du fait de la multiplication des résidences secondaires et du tourisme mécanique, les foyers d'incendies se multiplieraient et rongeraient ces massifs à partir de leurs parties encore claires. On ne saurait oublier aussi les problèmes parasitaires. Les germes transportés rapidement et à longue distance peuvent à tout instant porter atteinte à la vitalité de cette essence, comme de bien d'autres.

Il nous paraît donc fort risqué de trop compter sur une diminution automatique des risques liés au feu qui proviendrait localement des évolutions spontanées du manteau végétal.

C'est donc bien autour de la menace que constituent les incendies forestiers que nous imaginons l'organisation d'une politique de la forêt privée méditerranéenne pour les décennies à venir. Nous allons voir que cet objet principal se conjugue dans de multiples domaines.

L'importance de la non-gestion en forêt privée méditerranéenne

La brutale modification des utilités recon- nues à la forêt, la dévitalisation d'un tissu humain local, où l'exode rural se conjugue dans les lieux de forte attractivité paysagère avec l'arrivée massive de néo-méridionaux d'origine citadine, réunissent leurs effets pour mettre en péril les structures d'espaces arborés en pleine expansion spatiale.

La propriété forestière privée, coulée dans les structures cadastrales de l'agriculture de subsistance, n'a que très partiellement engagé les investissements lourds (par exemple : l'irrigation comme en agriculture !) qui auraient pu conduire à la création d'outils économiques de production efficace de matière ligneuse. On a vu que même l'exploitation de la ressource existante n'est réalisée que ponctuellement. La forêt a une faible production de bois utilisable et, donc, des marchés encore plus restreints. La propriété forestière manque de produits à vendre et de débouchés, si bien que les propriétaires sont pratiquement privés de revenus.

Cette absence de recettes d'exploitation entraîne tout naturellement le désintérêt de nombreux propriétaires pour le sort au jour le jour de leurs biens. Pourquoi faudrait-il consacrer du temps à la reconnaissance des limites de petits lots qui ne rapportent rien ? La connaissance de la réalité physique des patrimoines devient de plus en plus incertaine. Le cas des indivisions corses montre jusqu'où peut aller cet imbroglio foncier.

Les propriétaires qui se passionnent pour leur forêt, et consacrent leur temps libre à aider les autres détenteurs de biens boisés dans le cadre d'organisations forestières, peinent à rappeler aux autres groupes sociaux, quel est le rôle des sylviculteurs dans la gestion de ces immenses étendues de territoires supposés, à tort, sans maître. La notion même d'une appropriation individuelle de tels espaces finit par paraître archaïque aux yeux des non-résidents.

L'héritier de ce genre de bien hésite à y consacrer son temps tant en raison de sa structure foncière que de la nature de peuplements façonnés par des usages périmés. Or, il existe une liaison forte entre la permanence d'un droit de propriété portant sur un bien rural et le fait d'en tirer des produits. Si la propriété forestière n'est l'objet d'aucune coupe, si elle n'est pas louée pour la chasse ou si, encore, elle n'est pas l'objet d'un

contrôle permanent de certains de ses composants écologiques, autant dire si elle n'est gérée d'aucune façon, alors elle court le risque de disparaître. Et même les clôtures ne seront pas une garantie éternelle. Une grande part de la forêt méditerranéenne privée se trouve dans cette situation. Ce danger n'est pas nouveau, puisque l'usucapion permettait, depuis les romains, de devenir maître d'un sol par un usage continu et paisible, au détriment de son ancien propriétaire légal, mais abstentionniste.

Lutter contre la non-gestion pour sécuriser la forêt

Quand on voit l'activité déployée par les Syndicats professionnels, les Centres régionaux de la propriété forestière (C.R.P.F.) et les Associations, il peut paraître outrancier d'avancer que les propriétaires sont les grands oubliés de la forêt méditerranéenne. Et pourtant, c'est le sentiment qui ressort des propos des autres acteurs.

Le contrôle d'une plus grande étendue de forêts par leurs propriétaires nous paraît une étape essentielle de la revitalisation de ces espaces et de la minoration du risque incendie. Ce thème avait été exposé en 1994 dans le rapport du Conseil économique et social national présenté par Elisée MUNET. La forêt cultivée des Landes de Gascogne y figurait comme l'image inversée des forêts du grand Sud-Est. Au cours des années récentes, la nécessité de prendre en compte les conséquences de la non-gestion est un thème souvent repris, en particulier dans ces colonnes.

Il peut paraître superflu de rappeler que les propriétaires privés, héritiers de l'essentiel des surfaces, tiennent en mains l'avenir du manteau forestier. Le droit de propriété a la vertu éminente d'induire chez ses détenteurs un intérêt qui va au delà des revenus immédiats attendus. Chez ces forestiers* saisis de passion pour leur fonction, il ne s'agit pas seulement d'un calcul financier sur la valeur à terme d'un patrimoine, mais du sentiment d'avoir une responsabilité à assumer vis-à-vis d'un héritage qui fait penser au dévouement gratuit des édiles des petites communes rurales. La focalisation occasionnelle des pouvoirs publics sur de grands projets en faveur des espaces forestiers me semble beaucoup plus fragile. Encore faut-il que des héritiers, peu motivés au départ par les servitudes de cette fonction, puissent se pénétrer du sentiment mobilisateur qui fait

* NDLR : Ces admirables forestiers "de plaisance", comme les appellent Jean Bonnier, qui gèrent leur forêt par devoir ou par passion, parce que cela leur plaît... tout simplement !
Voir *Forêt Méditerranéenne*, Tome XXI, n°4 p. 549

d'un individu le maître d'une étendue, du détenteur d'un droit foncier un sylviculteur ou un protecteur de la nature sur son propre lot.

Redonner un attrait à la gestion forestière

C'est ce à quoi toutes les organisations et tous les services s'emploient et nous ne saurions que dire combien ces efforts sont indispensables pour écarter les risques de désertification ou d'embrasement qui menacent aujourd'hui cette partie de la France.

Vivifier l'activité économique d'une fonction marchande : la filière forêt-bois en perte de vitesse, nous semble former la première priorité d'un effort collectif pour la forêt vivante. Des niches économiques pourraient constituer des pôles de résistance à une déshérence trop commune. Le maintien en activité de tous les circuits encore présents et leur développement s'impose de prime abord. Une nouvelle chance va naître en rapport avec une nouvelle fonction des forêts : la lutte contre l'effet de serre. La récolte du bois-énergie par substitution aux combustibles fossiles peut accroître les surfaces exploitées et redonner vie à des cantons à l'abandon. Ces résultats ne pourront être atteints sans la mécanisation des exploitations qui assurera une productivité normale à ces travaux. Cependant le travail à la main pourrait être encore employé dans les cas où l'éclaircie aurait un objectif principal, devenu marchand, de nature écologique. On pense à la nécessité d'ouvrir un peuplement pour y maintenir l'avifaune propre aux forêts claires.

L'installation d'une forêt cultivée de façon intensive est possible en de nombreux points et mériterait de sortir du champ de la simple expérimentation. Il y a une place pour certains exotiques à forte production qui seraient le pendant des cultures agricoles modernes, surtout si l'on pouvait assurer le bon départ des plantations par quelques apports d'eau.

L'arboriculture forestière de plaisance qui reprend sur de petites surfaces les gestes de la châtaigneraie nourricière peut gagner en étendue à l'image des oliveraies qui se développent en Languedoc, autant pour leurs qualités paysagères que du fait des récoltes que l'on en attend.

Tous ces points d'ancrage d'une gestion active exigent l'implication des propriétaires et leurs fréquentes visites sur le terrain.

Leurs relations avec le milieu social du lieu se développeraient alors de façon spontanée. Ils feraient comprendre à leurs voisins et aux visiteurs l'importance de leurs activités et mineraient la foi aveugle dans les bienfaits supposés du laisser-faire. Il faut redonner leur fierté à ceux dont le travail ajoute beauté et sécurité aux espaces boisés.

Comment contourner l'obstacle de la parcellisation ?

Le principal obstacle à l'implication des propriétaires dans la gestion de tels espaces est leur extrême parcellisation. La faible proportion des surfaces soumises aux P.S.G. (Plans simples de gestion) en fait foi. Il est frappant que le bilan des accroissements de taille des lots forestiers individuels par achat de parcelles contiguës et, d'autre part, des divisions de patrimoines à l'occasion des successions soit tellement en faveur de ce dernier phénomène. Cet intérêt porté à des terrains improductifs résulte de leur valeur potentielle élevée qui résulterait de la modification du P.L.U. (Plan local d'urbanisme, ex P.O.S.) de la commune. Une telle modification est toujours imaginable au terme de quelques décennies. A l'heure actuelle, le marché des biens forestiers est largement dominé par les ventes de lots entourant les maisons et de façon générale la majorité des acheteurs ont d'autres objectifs que la gestion forestière.

On peut se demander si un plus large recours à la formule des Associations syndicales autorisées de défense contre l'incendie n'aurait pas comme effet secondaire de pousser au remembrement de la propriété forestière. En soumettant les friches forestières à une cotisation obligatoire, on amènerait certains détenteurs de petits lots à s'en séparer entre les mains de voisins plus fortement intéressés par ce genre de patrimoine. Cependant la lourdeur des formalités de cession entre vifs fait craindre que ce soit seulement au moment des héritages que l'effet attendu puisse se produire. La perspective de charges à payer diminuerait l'attrait de placements dormants. Les effets extravagants des dispositions d'un Code civil visant la protection des petits propriétaires ruraux conformistes s'en trouveraient partiellement limités.

Il faut ajouter que l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence en matière de responsabilité civile pourrait conduire à redouter d'accepter dans son patrimoine des

parcelles mal identifiées. En effet certaines composantes de ces terrains pourraient conduire des tiers à prendre à partie un titulaire, figurant sur les documents cadastraux, à la suite de dommages corporels ou matériels, subis lors de la traversée de ses bois, ou résultant de la chute d'arbres en limite.

Les Associations syndicales redonnent leur place aux propriétaires

On a bien souvent observé que les utilisateurs occasionnels des forêts semblent ignorer que ces étendues relèvent de patrimoines. Les autorités publiques elles-mêmes donnent souvent l'impression d'accorder plus d'importance à l'avis d'association d'usagers qu'à ceux des détenteurs de droits de propriété. Le propriétaire forestier apparaît alors comme le grand absent du dialogue institué autour de ses terrains. La délimitation des zones Natura 2000 par les services préfectoraux a donné bien des exemples de cette attitude.

L'histoire des Landes de Gascogne montre comment la propriété forestière s'est structurée autour de ses Associations de D.F.C.I. Elles impliquaient la totalité des détenteurs de parcelles forestières, cotisants d'office, sous la conduite des plus dévoués et des plus compétents d'entre eux. Faire descendre au niveau communal l'organisation de la prévention est une préoccupation actuelle, mais le relais utilisé est celui des communes. Y adjoindre une structure regroupant tous les détenteurs de terrains boisés et disposant de moyens propres recrutés parmi ses membres conduirait à une gestion mieux assurée de la poudrière formée par l'intrication des espaces arborés et des résidences nouvelles. Ces moyens devraient être abondés par les collectivités (sous formes contractuelles), mais aussi par les propriétaires des maisons et quartiers sensibles. On n'oublie pas que c'est sur le bâti que se concentre 80% des interventions des pompiers !

Des espaces ruraux comme ceux du Midi, où les zones habitées sont intriquées au sein des terrains arborés à l'abandon, sont un type d'organisation du territoire difficile à gérer. Pour autant, nous ne saurions accepter non plus la ségrégation à grande échelle que l'on observe souvent aux U.S.A. Elle insère d'immenses réserves naturelles désertes au sein du territoire des hommes. Certes, ce dispositif réduit les risques qui résultent de la présence de voisins inquié-

tants, mais la vieille Europe ne saurait accepter l'effacement de la carte de communautés porteuses d'une longue histoire spécifique. Le jardin de France ne supporte pas l'existence de vides humains installés sur les tombes de nos prédécesseurs. Ce refus de l'extension aveugle du désert vert constitue d'ailleurs un axe de la politique des Parcs naturels régionaux, et c'est très heureux.

Pour garder en vie l'essentiel des espaces ruraux méditerranéens, il est encore temps de limiter l'étendue et les risques de la non-gestion en donnant aux détenteurs du foncier forestier une co-responsabilité contractuelle dans l'organisation de l'autodéfense d'espaces à la fois sensibles et menaçants. On peut imaginer que des Associations syndicales de D.F.C.I. chargées d'organiser le terrain et de réaliser les opérations de débroussaillage prescrites par les réglementations, pourraient évoluer par la création d'unités de voisinage munies d'un projet commun pour chaque zone arborée d'un territoire intercommunal. C'est ce que tentent de faire, depuis quelques années les P.I.D.A.F. (Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier).

La forêt du Sud-Est : image des forêts françaises de demain

La forêt méditerranéenne constitue l'image d'un futur possible pour une large part des espaces arborés nationaux. L'urgence d'une action collective pour la revitalisation des boisements abandonnés est loin de se limiter aux pays du Sud-Est.

Les facteurs générateurs de la *forêt friche* française sont en place

La forêt méditerranéenne a été modelée par l'évolution accélérée de la société locale au travers de la contraction précoce des surfaces agricoles, d'un exode rural brutal et de l'implantation d'anciens citadins. Des structures foncières sclérosées par le mirage d'éventuelles plus-values foncières empêchent toute gestion sur des surfaces croissantes.

Le décalage entre cette forêt méridionale peu exploitée et d'autres régions de France où la production de bois continuait à être l'objectif principal de la gestion tend mainte-

nant à se réduire. Depuis une décennie, les forêts et les activités de transformation du bois peinent à conserver leur place sur les marchés. Simultanément, la contraction des étendues agricoles utiles se poursuit. La forêt s'étend alors que les débouchés du bois diminuent.

La recherche indispensable de la productivité du travail ne donne une chance économique qu'aux ensembles boisés à large maille, suffisamment homogènes, que l'on ne rencontre que dans des régions privilégiées. Les ressources que les propriétaires peuvent attendre des autres fonctions de la forêt sont, aujourd'hui encore, aléatoires, sauf en ce qui concerne la chasse dans les grands domaines, et il est urgent qu'une réflexion sérieuse se penche sur cette question !

C'est donc une très large part des espaces arborés nationaux qui est entraîné dans le processus de désertification qui a frappé la forêt du Midi. Nombreux contemporains se réjouissent de voir de plus en plus d'espaces libérés de l'action de l'homme et en espèrent un cadre de vie plus favorable pour nos descendants. Faut-il s'associer à ces espoirs ?

La forêt de demain est déjà en place sur plus d'un million d'hectare

Les tenants des déserts verts se gardent bien de décrire la consistance que ces espaces pourraient revêtir dans l'ambiance concrète d'un pays peuplé comme le nôtre. L'exemple de l'interrégion méditerranéenne nous montre combien l'affaiblissement des activités économiques dans les espaces arborés nationaux comporterait d'aspects négatifs pour les paysages comme pour la vie des régions rurales. En fait, la forêt française de demain est déjà parmi nous dans le Sud-Est et ses traits ne sont pas tous rassurants, d'autant plus que les dérives des équilibres naturels provoquées par l'accroissement de la masse des hommes, et de leurs consommations, renforcent ces menaces par l'effet d'un climat de plus en plus tempétueux.

En ce qui concerne la biodiversité, nous constatons que les écosystèmes anthropisés dès l'origine qui font la richesse de bien des régions peinent à conserver leur richesse floristique et faunistique.

La comparaison des boisements de l'interrégion méditerranéenne et ceux de la forêt de Gascogne démontre qu'une déprise forestière généralisée accroît la dangerosité des

espaces forestiers. Dans le cas de massifs abandonnés par leurs propriétaires, les risques supplémentaires auxquels sont exposés les installations humaines entraînent une multiplication des dépenses de prévention et de lutte. Ici le vecteur est le feu, ailleurs ce sera les tempêtes et ou une surabondance du gibier dont on ne voit que les premiers effets.

Les déprises forestières forment de tristes et onéreux paysages, étrangers aux traditions d'un pays comme le nôtre. Notre pays a conduit depuis trente ans une réhabilitation de l'habitat rural traditionnel qui fait maintenant la fierté des habitants de nos villages et de nos bourgs. Il faudrait, à l'inverse, accepter l'ensauvagement des champs et des prairies en un tissu informe de fouillis forestiers et de forêts poubelles ?

C'est bien ce dont la France rurale est menacée par la transposition du type de forêt qui domine déjà dans l'interrégion méditerranéenne. Le laisser-faire ayant démontré localement ses fâcheuses conséquences, tout projet cohérent et contractuel, visant à conforter les propriétaires forestiers de la forêt méditerranéenne dans leur rôle de gestionnaires, pourrait être l'amorce d'une réorganisation de l'espace boisé national. Des structures locales de propriétaires forestiers seraient investies de l'autorité nécessaire pour prendre en mains les étendues boisées menacées par la non-gestion et assurer la vie, l'agrément et la sécurité de la moitié de l'étendue de la France rurale. Une telle « utopie » fonctionne en Finlande depuis près d'un siècle avec le succès que l'on sait... Mais, là-bas, il pleut en été... c'est, tout de même, plus facile, malgré les hivers interminables.

J.-P.L.

Sommaire bibliographique

Les textes publiés par *Forêt Méditerranéenne* constituent la source documentaire principale utilisée dans cet article. Les citer un à un aurait dépassé le format de cette communication. De même en ce qui concerne les tableaux statistiques nationaux ou régionaux tirés d'AGRESTE. On ne trouvera ici que quelques pistes peut-être moins familières aux membres de l'Association.

1. Christian BARTHOD et al., « La Protection des forêts dans la politique forestière française, le cas particulier des réserves intégrales », R.F.F. n° 1, 2002, Nancy.
2. Guy BENOIT de COIGNAC, « Fonctions de la forêt méditerranéenne et inventaire forestier », R.F.F., n°3-4, 2001, Nancy.
3. Jean-Louis BIANCO et al., *Tourisme et forêt - Vers un développement commun ? Contexte,*

Réaction...

Dans notre rubrique *Courrier des lecteurs* p. 239, vous pouvez lire la réaction de Jean de Montgolfier à l'article de Jean-Pierre Léonard.

Jean-Pierre LEONARD
236, rue Camille
Godard
33000 Bordeaux
Fax. 05 56 52 40 15

- enjeux, limites. Source, Centre national du développement du tourisme en espace rural, Enita, 63370, Lempdes, 2002.
4. Ouvrage collectif, Biodiversité- L'Homme est-il l'ennemi des autres espèces ?, La Recherche, N° spécial, Paris, 2000
 5. Andrée CORVOL ? L'Homme aux Bois- Histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII^e-XX^e siècle. Fayard, Paris, 1987.
 6. Bruno CINOTTI, « Une gestion non rentable peut-elle être durable ? », R.F.F., n°1, 2003, Nancy.
 7. Jared DIAMOND, De l'inégalité parmi les sociétés- Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire. Gallimard, NRF, Essais, Paris, 2000.
 8. Anonyme, Enquête sur l'utilisation du territoire 2001. Agreste, Ministère de l'Agriculture, Paris.
 9. Paul-Henri FLEUR, Incendies de forêt et argent public. Edisud, Aix-en Provence, 2004.
 10. Jean-Paul HETIER et al., Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu ?, Les Cahiers du Conservatoire du Littoral, 1993.
 11. Anonyme, Indicateurs de gestion des forêts françaises 2000. Ministère de l'Agriculture, Paris.
 12. Jean-Pierre LEONARD, Forêt vivante ou désert boisé ? - La forêt française à la croisée des chemins. L'Harmattan, Paris, 2003.
 13. Henri MARCHAND, Les Forêts méditerranéennes- Enjeux et perspectives. Economica, Paris, 1990.
 14. Elisée MUNET, Forêt, espace naturel : de nouvelles missions pour l'agriculture. Avis et rapports du Conseil économique et social, J.O., Paris, 1990.
 15. Anonyme, Le Prix des terres agricoles en 2002. Agreste, Chiffres et Données, Ministère de l'Agriculture, Paris, 2003.
 16. Jean-Robert PITTE, Terre de Castanide, Fayard, Paris, 1986.
 17. Marcel SCOTTO, « La progression des surfaces boisées entraîne l'apparition de déserts verts », Le Monde, 05-12-96.
 18. Anonyme, Structure de la propriété forestière privée en 1999. Agreste, Chiffres et Données, Ministère de l'Agriculture, Paris, 2002.

Résumé

L'auteur, qui a retracé l'évolution de la forêt française sous la contrainte de la conjoncture sociale, s'intéresse ici à la forêt méditerranéenne marquée à la fois par le climat et par une présence humaine ancienne et prégnante. La micro-agriculture de subsistance, et le pastoralisme, ont fait naître une gamme de paysages arborés allant de la châtaigneraie à fruits à la garrigue. L'abandon de ces antiques pratiques, et des petits lopins cultivés, laisse une part croissante de l'espace se garnir de rejets et de futaies basses. Ces forêts sans revenus et donc sans gestion, ornent les paysages, mais font peser un danger d'incendies sur un habitat proliférant. Favoriser la reprise en mains des territoires boisés privés, les plus étendus, par la propriété forestière permettrait de limiter les risques et de conforter les aspects paysagers. En impliquant ces acteurs permanents dans des politiques contractuelles de mise en valeur multifonctionnelle, on ouvrirait de nouvelles perspectives à la région et plus largement à toutes les régions françaises gagnées par les déprises agricoles.

Summary

Society and woodland areas in the South of Mediterranean France

The author, who has studied the evolution of French forests as they have faced the pressures of social change, here focuses on Mediterranean woodlands which have been stamped both by climate and an ancient and all-pervading human presence. Small-scale subsistence farming, along with pastoralism, have given rise to a range of landscapes going from sweet chestnut forest to typical *garrigue* bushland. The abandonment of the age-old methods, including the patchwork of small cultivated plots, has led to the progressive encroachment of sucker growth and low level tree cover. Such woodland offers no return and is thus left to itself. It may embellish the countryside but it represents a threat of dangerous wildfire to the ever-spreading residential zones. Fostering renewed care for privately owned woodlands (which make up the major part of this type of land) by the owners themselves should lead to a reduction in the threat these woodlands represent, as well as enhancing the landscape. By the involvement of the woodland owners through policies based on contractual commitment to multipurpose renewal, new perspectives will be opened up for this region, not to mention other regions of France suffering from a decline in rural life and agriculture.

Riassunto

Società e spazi inalberati nel mezzogiorno mediterraneo

L'autore che ha esposto l'evoluzione della foresta francese sotto la costrizione della congiuntura sociale, s'interessa qui alla foresta mediterranea segnata insieme dal clima e da una presenza umana antica e pregnante. La micro-agricoltura di sussistenza, il pastoralismo, hanno fatto nascere una gamma di paesaggi inalberati che va dal castagneto da frutto alla gariga. L'abbandono di queste antiche pratiche, e dei piccoli pezzi coltivati, lascia una parte crescente dello spazio guarnirsi di rimessitici e di fustaie basse. Queste foreste senza reddito e dunque senza gestione, ornano i paesaggi, ma fanno pesare un pericolo d'incendio su un abitato proliferante. Favorire la ripresa in mano dei territori boscosi privati, più stesi, dalla proprietà forestale, permetterebbe di limitare i rischi e di confortare gli aspetti del paesaggio. Implicando questi attori permanenti in politiche contrattuali di messa in valore multifunzionale, si aprirebbbero nuove prospettive alla regione e più largamente a tutte le regioni francesi guadagnate dal abbandono agricolo.